

ancestraux sur ces terres. Un accord est conclu en 1870 et une nouvelle province est découpée dans la Terre de Rupert: le Manitoba.

Colonie de la Couronne depuis 1858, la Colombie-Britannique s'unit aux autres provinces du Dominion en 1871 avec la promesse qu'une voie ferrée la reliera au reste du pays; l'Île-du-Prince-Édouard suit son exemple en 1873. En 1898, le Yukon, territoire situé au nord du pays, est officiellement reconnu territoire canadien afin d'y protéger les intérêts du pays durant la ruée vers l'or du Klondike. En 1905, deux nouvelles provinces sont découpées dans la Terre de Rupert: l'Alberta et la Saskatchewan; ce qui reste du territoire est baptisé Territoires du Nord-Ouest. Terre-Neuve préfère rester une colonie britannique jusqu'en 1949, date à laquelle elle devient la dixième province du Canada.

La création de nouvelles provinces coïncide avec une vague d'immigration vers le Canada, surtout dans l'Ouest. L'immigration culmine en 1913 avec un chiffre record de 400 000 nouveaux arrivants. Durant la période de prospérité mondiale qui précède la Guerre le Canada s'élève au rang de puissance industrielle et agricole.

## La maturité

Le rôle important joué par le Canada au cours de la Première Guerre mondiale lui vaut, par la suite, une représentation distincte de celle de la Grande-Bretagne au sein de la Société des nations. Son esprit d'indépendance s'affirme de plus en plus et, en 1931, le Statut de Westminster confirme son autonomie constitutionnelle presque totale face à la Grande-Bretagne.

Comme le reste du monde, le Canada subit l'épreuve de la crise économique de 1929. Un travailleur sur quatre se retrouve sans emploi, tandis que les

provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba sont ravagées par la sécheresse. Ironie du sort, c'est son rôle dans le ravitaillement des armées alliées durant la Seconde Guerre mondiale qui tire le Canada de cette crise. À la fin du conflit, le pays se classe au quatrième rang des puissances industrielles.

L'économie poursuit son développement depuis la Seconde Guerre mondiale. La croissance économique, combinée aux programmes sociaux mis sur pieds par le gouvernement - allocations familiales, régimes de pensions, assurance-santé et assurance-chômage - ont permis aux Canadiens et aux Canadiennes de jouir d'un niveau de vie élevé dans des conditions enviables.

On a également observé certains changements en ce qui concerne l'immigration. Alors qu'avant-guerre la plupart des immigrants venaient des îles britanniques ou d'Europe orientale, depuis 1945 le Canada s'est mis à accueillir un nombre croissant de ressortissants d'Europe méridionale, d'Asie, d'Amérique du Sud et des Antilles, enrichissant ainsi la mosaïque multiculturelle de la population.

Simultanément à la maturation et au développement du pays, le Canada a établi sa réputation et son influence sur la scène internationale. C'est ainsi que le Canada non seulement fait partie de l'ONU depuis sa création, mais il est le seul pays à avoir pris part à toutes ses grandes opérations de maintien de la paix. Il est, en outre, membre du Commonwealth, de la Francophonie, du Groupe des sept grandes nations industrialisées ainsi que des pactes de défense de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et du NORAD (Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord).

Le dernier quart de siècle a vu les

Canadiens et les Canadiennes aux prises une fois de plus avec la question fondamentale de l'unité nationale. En 1980, par suite du mécontentement éprouvé par de nombreux francophones du Québec, on a consulté la population de cette province par référendum afin de déterminer si elle devrait ou non jouir d'une plus grande autonomie politique face au Canada, mais la majorité s'est déclarée en faveur du statu quo.

En 1982, l'évolution vers une réforme constitutionnelle majeure a été couronnée par la signature de la Loi constitutionnelle, par laquelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et ses diverses modifications devinrent les Lois constitutionnelles de 1867-1975. La Constitution, la Charte des droits et libertés ainsi que sa formule générale d'amendement redéfinissent les fonctions et pouvoirs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, tout en renforçant les droits des individus et des groupes ethno-culturels.

Deux efforts majeurs furent entrepris dans le but d'améliorer le régime constitutionnel: l'Accord du lac Meech, en 1987, qui ne reçut pas la sanction de toutes les provinces et ne put être mis en oeuvre, et l'Accord de Charlottetown en 1991. La signature de l'Accord de Charlottetown aurait permis des réformes constitutionnelles et sénatoriales majeures. Lors d'un référendum pancanadien tenu le 26 octobre 1992, la population rejetta définitivement l'Accord.

Fondé par deux peuples que l'histoire a opposés, enrichi par l'apport de cultures, de langues et de religions diverses ainsi que par la contribution des peuples autochtones, se distinguant par sa géographie diversifiée, le Canada était appelé à être inévitablement un pays de compromis. L'unité dans la diversité, telle pourrait être la devise du Canada. L'esprit de modération et de tolérance qui caractérise la Confédération canadienne est garant de sa survie. 

